



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeux olympiques

Question écrite n° 40864

Texte de la question

M. Pascal Terrasse souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative quant au déroulement des jeux Olympiques 2004 qui auront lieu à Athènes. La presse s'est fait l'écho des vives et légitimes préoccupations du CIO mais aussi, et surtout, des athlètes quant à la réalisation des différents sites olympiques qui accusent des retards pouvant handicaper certaines compétitions. Le parlementaire souhaite donc connaître les mesures prises par le ministre et les représentants français au CIO pour assurer des conditions optimales aux sportifs de la délégation française. En outre, il souhaite prendre connaissance des mesures générales de sécurité de la délégation française durant son séjour en Grèce.

Texte de la réponse

La préparation des jeux Olympiques d'été de 2004, qui auront lieu à Athènes du 13 au 29 août 2004, suivis des jeux paralympiques d'été du 17 au 28 septembre 2004, entre dans sa phase ultime à moins de deux mois de leur ouverture. Les dernières sélections de sportifs devant représenter la France se dérouleront au cours des semaines à venir sous le contrôle de la Commission nationale du sport de haut niveau (CNSHN), placée sous l'autorité du ministre et chargée de veiller au respect des règles de validation des sélections aux Jeux olympiques. À l'initiative du ministre, et afin de favoriser la préparation individuelle des athlètes dans les meilleures conditions possibles, la CNSHN a apporté un soin tout particulier à la communication de l'information aux sportifs, dans un délai compatible avec le respect de bonnes dispositions mentales et psychiques. Ainsi, afin de permettre aux athlètes de se préparer le plus sereinement possible, la première liste de sélectionnés a été publiée dès le début du mois de mai, les dernières sélections devant impérativement être connues avant fin juillet. Au-delà des conditions de préparation des sportifs, le ministre se préoccupe également de leurs conditions d'accueil lors de leur séjour à Athènes. Délégation a été faite, dans ce domaine, au Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le ministre a également souhaité souligner les efforts du mouvement sportif dans la constitution, l'organisation et l'encadrement de la délégation nationale aux jeux Olympiques. Outre l'apport financier, il a chargé six « experts » du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA) d'accompagner la mise en place de ce dispositif aussi bien dans sa phase de préparation que lors des jeux Olympiques. La presse s'est fait l'écho du retard pris par certains travaux. Bien en amont de ces inquiétudes, le ministre s'est particulièrement attaché à faciliter l'accès des entreprises françaises aux appels d'offres du comité d'organisation des jeux Olympiques (ATHOC) en apportant son soutien à la mission économique grecque qui regroupe les services de la direction des relations économiques extérieures et de la direction du Trésor. Les quarante-huit lettres publiées par la mission économique ont, sans aucun doute, contribué au bon positionnement des entreprises françaises. L'exemple de groupes français comme EGIS Projects (société d'exploitation de l'autoroute périphérique) ou la construction d'ouvrages d'art par la société VINCI ont du reste confirmé, par le respect des budgets et délais de réalisation, le « savoir-faire » français. À ce jour, six missions conjointes CNOSF/MJSVA ont permis de constater l'accélération des travaux dans les domaines du transport, de l'accueil et de l'organisation sportive. Le dernier rapport de visite de la mi-avril notait, en particulier, l'amélioration des conditions de transport pour la famille olympique. L'aéroport international de

Spata, distant de vingt-sept kilomètres d'Athènes, est maintenant relié par autoroute au centre-ville. L'extension des lignes deux et trois du métro est en cours d'achèvement et des avancées significatives ont également été notées sur le réseau ferroviaire suburbain et le tramway. Ces constats récents confirment la confiance des autorités françaises en la capacité de l'État grec à relever le formidable challenge de livrer en temps et en heure les infrastructures olympiques. En totale harmonie avec le CNOSF et les autres services de l'État, le ministre s'est également préoccupé de la sécurité de la délégation française. Le CNOSF et le MJSVA sont particulièrement vigilants à ce que les représentants français bénéficient de l'intégralité des ressources logistiques prévues sur place en matière de sécurité. L'ambassadeur de France en Grèce, très activement secondé par l'attaché olympique présent à Athènes depuis décembre 2003, est le garant de la qualité et de la permanence de l'information communiquée aux autorités gouvernementales françaises, de même que de la coordination des actions entreprises sur place dans la perspective d'accueillir la délégation française. Un groupe de sept pays experts (Australie, Grande-Bretagne, France, Allemagne, Israël, Espagne et États-Unis) a été constitué en avril 2001 afin d'aider le ministre de l'ordre public grec à maîtriser les problématiques de sécurité concernant les jeux Olympiques d'été de 2004. Les villes de Thessalonique, Volos, Patras et Héraklion sont également concernées par l'accueil des épreuves olympiques. Localement, un attaché de sécurité intérieure et un officier du Service de coopération technique international de police (SCTIP) assurent la liaison technique et opérationnelle avec les services de la police hellénique et la division de sécurité des jeux Olympiques. Ils représentent la composante française lors des réunions du groupe des sept pays experts. Depuis deux ans, plusieurs spécialistes de différents pays (dont la France) se sont déplacés à Athènes lors de séminaires, sessions de formations et conférences organisés par la division de sécurité. L'évaluation de la menace terroriste, le renseignement, la protection des hautes personnalités, les accréditations et les communications opérationnelles ont été largement débattus lors de ces réunions. La France a ainsi mobilisé des experts de la police nationale (direction de la surveillance du territoire, direction centrale des renseignements généraux, du RAID, direction de la formation, direction centrale de la sécurité publique), de la protection civile et même de la marine nationale. Plusieurs stages de formation ont été organisés en 2002 tant en Grèce qu'en France, consacrés notamment à la conduite rapide et aux techniques de tir et de neutralisation dans les immeubles et à bord des aéronefs. Deux unités d'élite des forces spéciales grecques (police et gardes-côtes) se sont rendues en France en octobre 2003 pour perfectionner les techniques de lutte antiterroriste et d'interventions en milieu maritime. Un stage franco-espagnol sur le terrorisme fondamentaliste islamique s'est déroulé à Athènes en janvier 2004, de même que plusieurs formations dans le domaine de la protection civile et de la protection maritime en février 2004. La coopération internationale obtenue par le gouvernement grec en faveur de l'organisation des jeux Olympiques d'été de 2004, grâce à l'assistance de l'OTAN, permettra d'exercer un contrôle permanent des voies d'accès aériennes et maritimes et de prévenir toute tentative d'atteinte à l'intégrité des personnes et des sites, qu'elle soit de nature nucléaire, radiologique, biologique ou chimique. Près de 58 000 personnes seront impliquées dans la sécurité des Jeux, dont 40 000 policiers, 7 000 militaires, 4 000 gardes-côtes, 2 000 pompiers et 5 000 agents de sécurité privée. Par ailleurs, 5 000 volontaires apporteront leur contribution à l'accueil des participants et au bon déroulement des épreuves sportives. L'envergure du plan de sécurité exceptionnel devant entourer la tenue de ces Jeux justifie la confiance que les autorités françaises accordent aux responsables de la sécurité des sportifs et de leur encadrement sur place.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40864

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2004, page 4194

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5852